



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

21025

Consultant: M. O. VALLEE

Develop Off. Mr. Steens

120/125

Séminaire ONUDI

BRAZZAVILLE 30 novembre- 3 décembre

**LA DÉVALUATION DU FRANÇ CFA ET L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE DANS LES  
PAYS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE  
D'AFRIQUE CENTRALE**

Les pays de l'ancienne Afrique Équatoriale Française lors de leur accession à l'indépendance choisirent de poursuivre leur échanges à travers un protocole d'accord qui en 1959 créa l'Union douanière équatoriale. En décembre 1964, le Traité de Brazzaville instituait l'Union Douanière des États d'Afrique Centrale. La coopération monétaire de ces cinq États qui se manifestait par un institut d'émission central et des règles de contrôle des changes communes se renouvela avec l'institution avec la France de la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC) en 1972. La Guinée Équatoriale a rejoint l'UDEAC en 1984 et devient membre de la BEAC en 1985.

La dévaluation qui est intervenue en janvier 1994 n'est pas dissociable du contexte douanier, financier et économique de cet ensemble régional. Elle avait en effet été précédée d'une révision de l'acte 13/65 du code douanier de l'UDEAC et de la préparation d'un traité créant une Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), après un projet d'Union Douanière et Économique d'Afrique Centrale. La BEAC a également revu au début des années 1990 ses règles d'intervention.

Ces différentes mutations ne sont pas dissociables de la dévaluation et de l'ajustement. Elles ont parfois été présentées comme le versant réel de l'ajustement par rapport à la dévaluation. Le besoin de meilleurs équilibres internes et externes se faisait sentir depuis le milieu des années 1980 et c'est sans doutes les difficultés à rétablir ces équilibres qui ont induit la décision finale de la dévaluation sans que les réformes dites de l'ajustement réel se soient révélées probantes et/ou se soient appliquées. Ainsi la plupart des pays de la région connaissent des pesanteurs croissantes dans la levée des taxes douanières alors que leurs charges budgétaires s'alourdissent avec la progression des salaires enregistrée au début des années 1990.

21025

IUNIDO (pub) on /manufacturing/  
in the context of ~~the devaluation~~ of  
the CFA-franc <sup>devaluation</sup> in the countries of  
the Economic and Monetary Community of  
Central /Africa/ (CEMAC) (reference:

UDEAC I) - covers (1) devaluation and  
changes in ~~ex~~ /customs policy/, financial  
and /regional/ /economic conditions/;

● /macroeconomics/; impact on /import/ of  
/agricultural products/ (2) adjustments  
and /structural change/ in the wake of  
devaluation (3) /costs/ of the franc zone  
(4) relevant /economic policy/ (5)

the situation of the manufacturing  
and /industrial sectors/; /trade/  
(6) primary effects of devaluation (7)

● /structural reforms favouring the manufacturing  
sector/; /monetary policy/; /textiles/  
/Statistical/

(16.40)

1.1.55

Ces dimensions macroscopiques de l'ajustement réel et de l'ajustement monétaire ne favorisaient pas spécialement la prise en compte des contraintes micro économiques, en particulier, celles du secteur manufacturier longtemps considéré comme mineur par rapport aux grandes filières comme le coton et le cacao ou vis à vis du monde pétrolier.

L'ouverture des marchés de la région ne peut à moyen terme qu'offrir des débouchés et être un facteur d'économies d'échelles pour les industries nationales.

La forte dépendance des industries aux intrants importés ou aux biens agricoles dont les prix ont été revalorisés les mettait dans une situation difficile lors de la dévaluation. La répercussion des hausses des tarifs publics comme des prix des biens de consommation a été rendue d'autant plus lourde à supporter que beaucoup d'États de la zone, qui sont les principaux employeurs de l'économie, ont des difficultés croissantes à verser les salaires du secteur public et donc de les augmenter.

Ainsi les effets de la dévaluation s'ils sont satisfaisants pour quelques exportations primaires, ne portent pas encore leurs fruits au niveau budgétaire ni dans l'économie réelle. L'amélioration de certains agrégats monétaires comme les avoirs extérieurs nets ne s'accompagne pas d'un redressement suffisant des finances publiques. Les choix stratégiques de développement des marchés régionaux semblent devoir être encore approfondis et soutenus tandis que les exportations de produits primaires (le bois) sont encore handicapées par l'état et le coût des infrastructures. La micro-économie de l'entreprise manufacturière reste aussi au sein de l'ajustement une dimension décisive de la transformation de la dévaluation en un levier de retour à la compétitivité et à la rentabilité.

## I. LE DÉBAT DE LA DÉVALUATION

La réflexion et l'action concernant la zone franc s'inscrivent au début des années 1990 dans un paysage mondial et un contexte régional qui sont profondément changés.

Le champ idéologique du développement s'est métamorphosé durant la précédente décennie, en particulier par la production théorique et la mise en application des thèses de la Banque Mondiale. Quelques axiomes principaux peuvent en être retenus;

- il faut moins d'État et un État meilleur,
- le rétrécissement de la sphère publique dans tous les domaines (monnaie, économie, éducation, santé, urbanisme, commerce) est souhaitable ;
- le retour du marché dans l'espace local et le rattachement de cet espace au marché mondial ;
- l'intervention des organisations multilatérales organise et complète la redistribution du territoire entre le public et le marché, l'État et l'entreprise ;
- l'appareil de mise en place de cette mutation de nombre d'économies et de sociétés en développement est contenu dans les programmes d'ajustement structurel, globaux et sectoriels.

Le processus de l'ajustement structurel dans les pays francophones a enregistré des résultats plus lents et moins performants que dans d'autres parties du monde et que dans d'autres régions du continent africain.

L'ensemble des rapports des institutions de Bretton Woods insiste sur ce point et cite plutôt le Nigeria, le Ghana, la Tanzanie, voire le Zimbabwe, comme des expériences potentiellement réussies de l'ajustement<sup>1</sup>.

Ce constat débouche sur la recherche d'explications à la moins grande capacité d'ajustement des PAZF.

Du côté des acteurs français de l'ajustement en Afrique francophone, l'approche de cette économie de l'ajustement a pendant une période distingué l'ajustement nominal qui renverrait à la question monétaire et l'ajustement réel qui correspondrait à la transformation profonde des structures de production et de consommation. Ce faisant, on évacue provisoirement la question monétaire mais on ne répond pas aux impératifs de la logique de l'ajustement.

En fait, l'appartenance à la zone franc, outre qu'elle réduit en partie l'apport de flux

---

<sup>1</sup> Adjustment in Africa, Reform, Results and the Road again, World Bank Policy Research Department October 1993

financiers externes (mais n'interdit pas un effort compensatoire du Trésor français) joue spécifiquement contre l'investissement et l'épargne. Ne pouvant jouer sur la valeur de la monnaie, les instruments dont disposent les politiques économiques sont ceux du contrôle de l'émission et du déficit budgétaire. On s'efforce de réduire les quantités de signes monétaires disponibles pour l'épargne et la contraction des dépenses budgétaires ralentit l'investissement dont l'État reste le principal initiateur.

L'exigence de productivité, de compétitivité, d'intensification de la valeur ajoutée peut sembler abstraite et finalement de peu d'importance si des ressources suffisantes avaient permis aux pays de la zone franc le maintien d'un niveau de consommation. Ce calcul ne tient pas à la lecture des résultats des finances publiques et devant la montée du chômage. L'État bienfaisance ne parvenait plus à prélever suffisamment sur l'économie pour redistribuer à ses fonctionnaires et aux nouvelles générations de diplômés qui se pressent aux portes des bureaux des administrations. Sa base fiscale a perdu de sa valeur et de sa dimension car aujourd'hui la part des produits manufacturés dans le commerce mondial l'emporte sur celle des matières premières, y compris le pétrole et le café qui faisaient encore au début des années 1980 l'objet des transactions les plus importantes du commerce mondial.

Les études rétrospectives sur les performances de la zone franc et des autres pays africains non membres de la zone, ont fait apparaître que durant les années de crise de 1986 à 1989 la baisse de l'investissement intérieur brut avait été plus modérée dans les pays n'ayant pas de parité fixe avec une devise internationale<sup>2</sup>. Dans un article deux économistes de la Banque Mondiale concluaient que la surévaluation du franc CFA avaient provoqué une compression très forte des dépenses publiques et en particulier de l'investissement<sup>3</sup>.

Enfin, au chapitre de la persistance des asymétries, les bailleurs de fonds multilatéraux soulignent la poursuite d'un déséquilibre entre les revenus des villes et ceux des campagnes dans les PAZF. Là aussi la dimension monétaire ne peut être évacuée au nom de l'ajustement réel. Le plaignant ghanéen voit son revenu en monnaie locale augmenter au fur et à mesure de la dévaluation du cedi face au dollar. La rattrapage économique des couches urbaines qui ne cèdent pas de biens échangeables sur le marché mondial est plus difficile. En Côte d'Ivoire, la réduction drastique du prix payé aux producteurs pénalise leur revenu sans espoir d'un alignement sur les variations du

<sup>2</sup>I. Elbadawi et N. Majd, Fixed parity of the exchange rate and economic performance in the CFA zone, WPS The World Bank 1992, 46p, p17

<sup>3</sup>Devaradjan et Melo, Membership in the CFA zone: Odyssean journey or Trojan horse?, Paper for World Bank Conference on Africa Economic Issues, 1990

dollar. Dans le même temps la pression politique et sociale des couches urbaines obtient (contre le Programme d'Ajustement Structurel) l'augmentation en valeur réelle de son revenu puisque libellé dans une monnaie convertible et fixe.

Par rapport aux critères du modèle de l'ajustement, il faut signaler en Afrique francophone les lenteurs des orientations en faveur du marché ou les réticences qui se manifestent de la part des acteurs publics et privés à laisser pleinement jouer les mécanismes de la privatisation, de la libéralisation et de la compétition.

## II. LES COÛTS DE LA ZONE FRANC

Le tableau d'une dévaluation était économiquement dressé et les modifications durant la fin des années 1980 et le début des années 1990 de l'importance et la structure des échanges entre la France et les États membres de la zone franc vont peser dans le sens d'une modification de parité.

On assiste à une baisse significative de l'excédent commercial français depuis 1986 en considérant les statistiques françaises et à la montée des transferts du secteur officiel de la France vers la zone franc. A côté de cette diminution de l'excédent commercial français, il faut noter le maintien et l'augmentation des transferts de la France vers les PAZF sur la même période. Il s'agit d'opérations sans contreparties, c'est à dire indépendantes de la rémunération de facteurs de production ou de marchandises.

**Tableau 1**

En millions de FF	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Balance courante	5070	3924	2224	2305	493	195	4687	4742
Capitaux secteur public	3369	3898	4045	5090	4780	5639	5287	5250

Source : Comité monétaire de la zone franc

A côté de cette aggravation nominale de la charge de la zone franc pour la France, il faut rappeler qu'une partie des flux qui sont compensés par des apports français résulte de la fuite des capitaux. Cette manifestation de la fraude, de la corruption et de l'absence de confiance dans les mécanismes de la zone parasite chaque ligne de la balance des paiements avec des sous-facturations d'exportations, des surfacturations d'importations, des services et des intérêts comptabilisés d'une façon incertaine.

**Tableau 2**

### Rachat des billets CFA aux correspondants hors zone (Millions de FF)

	1 985	1986	1987	1988
UMOA	2 540	1 720	3 960	4 020
BEAC	2 380	2 680	3 760	4 980
Total	4 920	4 400	7 720	9 000

Source : idem

C'est l'UMCA qui affiche en 1989, les avoirs extérieurs négatifs les plus importants avec un solde déficitaire de 11,68 Mds de FF. La Côte d'Ivoire est pour sa seule part débitrice au compte d'opérations de 6 Mds de FF. Dans le sous-ensemble BEAC, la situation négative des avoirs extérieurs nets s'élève à 2,34 Mds de FF où le Cameroun pèse lourdement puisqu'il enregistre un solde négatif de 3,88 Mds de FF compensé par les avoirs positifs du Tchad, de la Centrafrique et des services centraux. Après une amélioration entre 1990 et 1991 sous l'effet de la progression des recettes pétrolières, de nouveau en 1993, la situation des avoirs extérieurs nets se dégrade nettement.

**Tableau 3**

En milliards de FCFA	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Avoirs extérieurs négatifs de la BEAC	74	118	6	13	82	102

Source : idem

Cette montée du besoin de financement de la zone franc, malgré l'effort de la France, et la charge sur le compte d'opérations nécessite un recours croissant aux ressources du F.M.I. et de la Banque Mondiale. Cet appel au F.M.I. et à la Banque Mondiale est lourd de contraintes pour le service de la dette des PAZF. Les échéances à court terme des financements du F.M.I. et le caractère non rééchelonnable des prêts du groupe de la Banque Mondiale pèsent en effet sur les charges à court terme et à moyen terme de la balance des paiements de la zone franc. Le caractère stratégique des accords avec le F.M.I. et la Banque Mondiale pour mobiliser les autres bailleurs de fonds dans le cadre des programmes d'ajustement structurel met aussi la France dans une position vulnérable. Toute interruption ou suspension d'un accord entre les institutions de Bretton Woods et les PAZF aurait comme conséquence d'accroître la charge de financement pour le Trésor français et la CCCE (Actuellement CFD).

Les pays qui sont regroupés dans le cadre de la CEMAC ont enregistré entre 1986 et 1990 une baisse sensible des principaux agrégats de la demande comme contrepartie du PIB. L'investissement intérieur brut a ainsi diminué de 17% pendant que le PIB baissait de 7% en dollars constants de 1980. La part relative de l'investissement intérieur brut est, en 1990, inférieure à celle de 1986 dans le PIB. Cela reflète la baisse de l'épargne intérieure brute (-7%) sur la période et la dégradation du solde de ressources de la zone.

La nécessité de taux créditeurs harmonisés avec l'extérieur pour restreindre les placements hors zone a renchéri le coût des ressources internes et donc du crédit. Enfin la restructuration du secteur bancaire dans la plupart des pays de la région a entraîné des fermetures

d'établissements bancaires et un gel d'une partie de l'actif, donc des prêts. Le système financier de la région a été profondément affecté par la restructuration bancaire qui a quasiment divisé par deux le bilan total des établissements de la région, avec la disparition de nombreuses banques commerciales.

Le niveau de développement financier des pays de la zone BEAC reste faible. La monétisation de l'économie (ratio PIB/M1/M2) n'a pas évolué de façon significative sur la période 1986-1990. Si l'on compare ce ratio, avec ceux de quelques pays industrialisés et en voie de développement dont la Côte d'Ivoire, on constate qu'ils sont nettement plus élevés. La pénétration de la monnaie dans l'économie reste encore faible. L'incertaine fixation des ressources monétaires dans la zone, l'insuffisante intégration des économies, la part encore importante de l'auto-consommation expliquent en grande partie cet état de fait. Il indique cependant que l'approfondissement de l'intermédiation financière, qui est une des conditions du développement, représente un objectif du système financier de la future Union Monétaire d'Afrique centrale.

On peut cependant faire plusieurs constatations :

- la concentration des établissements bancaires dans deux pays qui représentent 82% des bilans bancaires de la zone;
- le faible nombre d'AIB (rubrique autres institutions bancaires qui regroupe les institutions de développement) sauf au Tchad et au Congo où la principale d'entre elles, la BNDC est menacée, à court terme, ;
- le nombre plus important d'IFNB (Institutions Financières Non Bancaires, par exemple les sociétés de leasing) bien que concentrées également dans quelques pays ;
- à l'exception du Cameroun, il y a une faible dispersion du bilan moyen des établissements bancaires ;
- les avances moyen terme de la BEAC aux banques sont faibles et un seul pays en reçoit la moitié.

L'endettement intérieur total du système financier de la région compte pour 30% du PIB contre un endettement extérieur total de 60%. Ceci exprime la dépendance de cette région vis à vis de l'extérieur, la faiblesse de son système financier domestique et les risques pris sur le développement à long terme tant en matière de taux d'intérêt que de cours de change.

### III. LES POLITIQUES DE L'AJUSTEMENT RÉEL

Avant que n'intervienne l'ajustement nominal de la dévaluation, un certain nombre de cadres des politiques économiques de la zone BEAC ont été modifiés pour améliorer les performances de l'économie, accroître les ressources des États et réduire les charges sur la Banque Centrale des dysfonctions du système.

Les Autorités monétaires de la BEAC ont donc été confrontées à la nécessité d'adapter les instruments de gestion de la monnaie et du crédit en raison de la situation des États membres, engagés depuis plusieurs années dans des politiques d'ajustement et de restructuration de l'économie. La refonte des instruments de politique monétaire, des règles d'intervention de la BEAC et des règles de l'activité bancaire dans l'Union a, à cet effet, suivi trois grandes lignes directrices, à savoir :

- la réduction du rôle de la monnaie centrale au profit d'une mobilisation accrue de l'épargne intérieure ;
- la nécessaire mise en harmonie des règles de gestion monétaire avec l'organisation de l'activité économique et le cadre de l'environnement international ; ainsi le plafonnement du refinancement par l'Institut d'émission restera le dispositif central de la régulation monétaire à travers une programmation qui prendra explicitement en compte l'évolution de l'activité économique de la région.
- la recherche de mécanismes flexibles de régulation monétaire conciliant un nécessaire relâchement des contraintes administratives et un renforcement de la surveillance bancaire à travers le Commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Les moyens de contrôle qualitatif et d'orientation sectorielle du crédit par la Banque Centrale ont été révisés.

Des limites individuelles de réescompte déterminent, au sein des plafonds, le montant absolu des concours que la BEAC est susceptible d'accorder à une entreprise selon sa situation financière.

Des quotités d'intervention sont fixées selon l'utilité économique :

- pour le court terme il existe des opérations plafonnées ( découvert, escompte, avances) qui sont mobilisables à hauteur de 80% et dans la cadre du plafond par banque.

Des opérations indexées sont destinées à financer les campagnes agricoles et l'exportation. Ces opérations ont leur cote apprécié en fonction du volume de la

production et du prix d'achat. Elles sont mobilisables à 100% hors de la cote globale des banques.

- pour le moyen terme les quotités d'intervention ne dépassent pas 80% au maximum et privilégient les P.M.E. nationales, le rachat d'entreprises agricoles par les nationaux, la construction de logements sociaux.

Dans le cadre des nouvelles règles en vigueur, les crédits de campagne sont assujettis aux conditions normales de taux afin d'éviter les abus et les risques de détournement. La suppression des taux préférentiels présente, de surcroît, l'avantage de permettre à toutes les banques de participer davantage au financement de cette activité.

En effet, la nouvelle politique de la BEAC se traduit par une modification des taux d'intérêt qui pénalise le recours au refinancement. La disposition majeure est la suppression du Taux d'escompte préférentiel ; désormais la BEAC refinance à un taux unique. Ce taux sera supérieur au taux du marché monétaire introduit en 1994.

Dans le fil de ces réformes engagées au cours de l'année 1991, la BEAC a, au cours de l'année 1992, préparé avec les États membres une révision des règles actuelles de fonctionnement de la zone BEAC pour s'orienter vers une plus grande homogénéité de la politique monétaire et son application aux États et à l'économie. Le passage prochain de la coopération à l'Union monétaire entre les pays d'Afrique Centrale vise ainsi à la défense de la monnaie commune. Un traité consacrera les modifications intervenues dans la politique de redressement du système bancaire et d'harmonisation des taux, de façon à freiner les mouvements de capitaux hors de la zone. Il va renforcer l'autonomie de l'Institut d'Émission et en même temps lui reconnaîtra un rôle décisif dans la mise en cohérence des politiques macro-économiques de chacun des États. On va donc vers une coordination communautaire des politiques monétaires et économiques des pays membres à travers une programmation monétaire impérative.

L'intégration financière à travers un marché monétaire, puis un marché des capitaux ouvert à tous les États de la région est au chapitre de ce rapprochement communautaire. La coordination communautaire en renforçant la convergence des politiques économiques et monétaires évitera que l'intégration économique (le marché commun des marchandises) ne réduise la communauté en une simple zone de libre échange. C'est pourquoi la coopération et la solidarité entre les États membres devront également intégrer des préoccupations relatives à l'utilisation régionalisée d'une partie de l'épargne mobilisée et à son affectation à travers des politiques sectorielles communes.

Les pays de la région se sont aussi engagés dans une vaste réforme fiscale et douanière.

Elle prévoit notamment :

- la suppression de la taxe unique ;
- la suppression de toutes les exemptions douanières "ad hoc" accordées par l'Administration
- la suppression de la taxe complémentaire qui était en principe transitoire et destinée à compenser les moins-values dues à l'instauration d'un tarif extérieur commun mais qui est en fait utilisée à des fins de protectionnisme.

### **Taxe sur le Chiffre d'Affaires (T.C.A.)**

Le régime actuel de la T.C.A. vient d'être modifié dans le cadre de la réforme fiscale régionale des pays membres de l'UDEAC. Le nouveau régime, qui a été adopté remplace une série de taxes qui étaient l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires Intérieur (I.C.A.I.), la Taxe Intérieure sur les Transactions (T.I.T.), la Taxe sur le Chiffre d'Affaires à l'Importation (T.C.A.I.) et la Taxe Unique (T.U.). Toutefois, les entreprises assujetties à des conventions fiscales, donc en particulier la plupart des entreprises publiques, ne seront soumises au nouveau régime qu'après renégociation de ces conventions et, éventuellement, dans le cadre des nouveaux accords qui pourraient être conclus à ce moment. Selon les dispositions de la réforme fiscale des pays membres de l'UDEAC, les États ont jusqu'à fin 1995 pour renégocier l'ensemble de ses conventions fiscales particulières.

Le nouveau régime de T.C.A. est proche dans son principe de celui de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) tel qu'il existe dans certains pays industrialisés dont ceux de l'Union européenne. Dépendant du caractère de plus ou moins grande nécessité du produit concerné, deux taux de taxe sont prévus : un taux normal de 12% et un taux réduit de 5%. La T.C.A. s'applique aux marchandises importées comme aux marchandises produites localement mais ne s'applique pas au stade de la distribution. Pour les marchandises importées, l'assiette de l'impôt est la valeur C.A.F. augmentée des droits de douane. Pour les marchandises produites localement, l'assiette est l'ensemble des coûts de production, mais l'intermédiaire déduit la T.C.A. payée sur ses achats pour calculer le montant de la taxe à verser au Trésor.

D'autres mesures sont destinées à accroître les échanges régionaux

- l'abolition des restrictions quantitatives à l'importation ;
- l'interdiction de hausses nationales des tarifs douaniers ;
- l'institution d'une taxe sur le chiffre d'affaires qui se substituerait à la TCAI appliquée à l'importation (tandis que l'ICAI était appliquée à la vente locale de biens et des services) et à la taxe unique sur les ventes locales ;
- la simplification des taxes douanières avec un droit unique à l'importation sur la valeur CAF (coût assurance fret) selon trois catégories, les biens essentiels, les matières premières et biens d'équipement, les biens de consommation.
- l'introduction d'un tarif douanier intra-régional préférentiel pour les biens produits

localement, dit tarif préférentiel généralisé qui sera applicable à tous les échanges de produits manufacturés localement avec la notion de "produit d'origine contrôlée" .

La zone franc a inscrit à son programme de travail les points suivants concernant la sous-région :

- mise en cohérence des politiques budgétaires avec la politique monétaire ;
- constitution de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances dont le secrétariat général sera basé à Libreville avec institution d'une loi unique régissant ces institutions financières non bancaires dans la zone franc ;
- assainissement et contrôle supranational par une instance régionale des caisses de prévoyance sociale de la région ;
- institution d'un droit des affaires commun aux pays de la zone franc avec des normes standard et une cour unique ayant des compétences juridictionnelles et arbitrales ; la question spécifique du recouvrement et du redressement judiciaire retiendra spécialement l'attention des autorités.

### **Patente**

La patente est un droit forfaitaire réglé par l'entreprise pour chaque catégorie d'activité qu'elle exerce sur un site donné. Si une entreprise exerce une activité donnée sur plusieurs sites distincts, elle devra acquitter une patente pour chacun des sites. Pour un site donné, si une entreprise exerce plusieurs activités sur ce site, elle devra acquitter une patente pour chacune des activités. Le montant de la taxe dépend de la catégorie d'activité et de la zone géographique où se trouve l'entreprise. Le montant de la patente par activité et par site varie entre quelques milliers et quelques dizaines de milliers de FCFA selon la catégorie d'activité.

### **Conventions fiscales**

Dans le cadre du Code des Investissements, des exonérations fiscales peuvent être accordées à des entreprises s'installant ou augmentant leur capacité de production. Les entreprises conventionnées peuvent bénéficier d'une exonération de la plupart des impôts pendant une période allant de 5 ans à 20 ans. Les entreprises pétrolières ne sont assujetties qu'à l'impôt sur les sociétés et à la redevance sur les hydrocarbures. Les conventions fiscales sont signées entre les entreprises concernées et l'État représenté par une commission spéciale constituée dans le cadre du Code des Investissements.

Pour ce qui concerne les entreprises publiques, la prédominance des conventions fiscales particulières et l'importance des exonérations fiscales consenties constituent un facteur de distorsion de concurrence et représentent un coût important pour les finances de l'État.

#### **IV. SITUATION ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DU SECTEUR MANUFACTURIER**

La CEMAC est constituée de six États, dont trois étaient des pays à revenu intermédiaire (le Congo est classé IDA only depuis 1994) avec en particulier le Cameroun qui constitue une des économies les plus diversifiées et les plus industrialisées d'Afrique sub-saharienne. Le revenu moyen par tête d'habitant de cet ensemble était le plus élevé de tous les regroupements régionaux du continent en 1990 .

L'application des politiques d'ajustement sectoriel dans les filières agricoles devrait se traduire par un accroissement des exportations de cacao, de coton, de bananes (voir l'expérience camerounaise) et d'huile de palme. Cette restructuration coûteuse est en cours dans d'autres segments de filières et ouvre donc des opportunités de développement et crée des besoins de financement en monnaie locale pour nombre d'entreprises privées qui se substitueront au secteur étatique dans ces domaines d'activités.

On enregistre une demande accrue de bois tropicaux sur le marché mondial qui ne peut pas être satisfaite en raison des difficultés d'évacuation des billes du Congo et de Centrafrique et de la restructuration des firmes de ce secteur au Gabon et au Cameroun. Ce secteur porteur demande donc de la part des banques de l'imagination sur les voies pour concourir à l'amélioration de ses performances et des moyens financiers. Le mauvais état des infrastructures de communication et le contexte institutionnel du secteur des transports sont des freins au développement des marchés et à l'écoulement des produits agricoles, vivriers et/ou de rente. La mise en production des nouveaux gisements au Gabon, au Congo, au Cameroun, en Guinée Équatoriale et bientôt au Tchad va raffermir les revenus du secteur pétrolier mais aussi induire des activités qui peuvent constituer une clientèle.

Le commerce intra-régional ne représente encore que moins de 2% du commerce international de la sous-région. L'augmentation de cinq points des échanges entre les pays de la région représenterait un marché de 37 milliards de FCFA avant dévaluation. Prometteuse pour les secteurs de l'élevage et du cuir, de l'agriculture (fruits, légumes, aliments pour bétail), des engrais et des minerais, cette réorientation du commerce international des États de la région va se traduire par de nécessaires restructurations des entreprises nationales qui se concentrent dans les secteurs de la brasserie, du tabac, de l'agro-alimentaire, du ciment et du textile. L'étude précédant la réforme fiscal-douanière

de la CEMAC a permis d'identifier 86 entreprises de ces secteurs où les prix aux consommateurs sont déterminants pour la capture du marché et la rentabilité. Certaines de ces entreprises appartiennent à des grands groupes qui trouveront leur intérêt à les concentrer géographiquement, à les fusionner (Heineken et Kronenbourg au Congo) ou à diversifier leurs activités.

Le programme décennal de transports et de communications pour l'Afrique a été examiné à la fin de 1991 par un Comité de Mobilisation comprenant la banque Mondiale, la BAD, le PNUD, la CEE, les organisations régionales (CEDEAO, ZEP, CEAO etc...). Il a approuvé 669 projets pour un montant de 11,7 milliards de \$. Il reste à trouver 9,7 milliards qui devront être financés à 40% par les États africains eux-mêmes. Pour les routes un effort spécifique en Afrique centrale est nécessaire. Ainsi les principales difficultés pour la réalisation de la Transafricaine Lagos-Mombassa sont rencontrées en Centrafrique, au Zaïre et au Cameroun. Les projets suivants ont été retenus :

- Cameroun, construction de la route Kumba-Manfé (108 millions \$);
- Centrafrique, construction de la route Bossembele-Bossemtele (29 millions \$);

La réhabilitation des chemins de fer et les gains de productivité sont attendus du renouvellement du parc de traction. Au Congo l'achat d'équipement pour la transformation des systèmes de freinage des motrices coûterait 19 millions de \$.

Dans le domaine portuaire on devrait privilégier les terminaux à vocation régionale. En Afrique Centrale, Douala et Pointe Noire rentrent dans cette catégorie. Le port de Douala est souvent ensablé du fait de l'immobilisation de la drague par manque de pièces détachées. C'est donc l'acquisition de matériel moderne et la maintenance plus que l'extension des quais qui constituent des priorités.

L'Afrique Centrale fait partie des zones sous-équipées au regard de la densité de lignes de télécommunications principales. L'interconnexion des réseaux qui doit passer par l'exécution du projet RASCOM (Système Africain de communication par Satellite) est une autre priorité. Enfin dans le cadre de PANAFTEL, il sera mis en oeuvre des Plans nationaux de maintenance mais au sein de centres régionaux.

Les secteurs manufacturier de la CEMAC sont aussi divers dans leurs tailles que les caractéristiques géographiques et démographiques des pays membres. Deux pays dépendent largement du pétrole pour leurs revenus (Congo et Gabon), tandis que le Cameroun avec des ressources pétrolières déclinantes a une base économique diversifiée. La Centrafrique, la Guinée Équatoriale et le Tchad tirent leurs principaux revenus de l'agriculture et de la forêt. La part du secteur manufacturier (hors pétrole)

dans le PIB va de 2% en Guinée Équatoriale à 14% au Cameroun. Le secteur manufacturier camerounais représente deux fois celui de tous les autres pays de l'Union douanière. Dans la plupart de ces États, la part des capitaux publics et étrangers domine dans les grandes entreprises. La part du secteur national privé reste donc encore limitée et les processus de privatisation ne sont pas toujours engagés dans un contexte financier et institutionnel lui permettant d'accroître sa participation. Le tableau ci-après récapitule les principales contributions des secteurs à l'activité économique.

**Tableau 5**

EN % DU PIB	Agriculture-Forêt	Secteur manufacturier	Pétrole
CAMEROUN	40	14	18
CENTRAFRIQUE	42	7	
CONGO	10	8	48
GABON	5	8	44
GUINÉE ÉQUATORIALE	60	2	
TCHAD	50	12	

Source : Banque Mondiale, Report N° 9747-AFR

A côté d'une poignée de grandes entreprises que l'on retrouve dans les industries tournées vers la consommation finale (brasserie, agro-alimentaire, cigarettes, petite métallurgie) et des grands services publics, (eau, électricité, transports collectifs), les activités à fort taux de capital sont celles du ciment et de l'aluminium (Cameroun). Les autres activités de transformation sont assumées par des petites et/ou des micro-entreprises. L'égrenage du coton constitue en Centrafrique et au Tchad la plus grande activité industrielle. La base agricole de la transformation s'est fortement dégradée dans les pays pétroliers comme le Gabon et le Congo. Au Congo de lourds investissements dans la filière de l'huile de palme (Sanghapalm et Huilka) sont peu rentabilisés du fait de la disparition de la production. Il faut noter cependant au Gabon le développement de l'hévéaculture (Hevegab) et de l'élevage (Sogadel).

Dans tous ces pays l'activité manufacturière a décliné ces dernières années malgré les assez bons résultats à l'exportation du Cameroun à la fin des années 1970<sup>4</sup>. Les

<sup>4</sup> Olivier Vallée, Les Entrepreneurs africains, rente, secteur privé et gouvernance, Ed Syros La Découverte,

industries sont pour la plupart inefficaces, peu compétitives, avec des coûts élevés et une concentration sous-sectorielle qui les rend largement dépendantes des intrants importés. De fortes distorsions existent en raison des taux effectifs de protection et la valeur ajoutée de secteurs est négative exprimée en prix mondiaux comme par exemple celui des boissons au Congo et en Centrafrique<sup>5</sup>.

Mais les enquêtes effectuées<sup>6</sup> dans les pays de la zone franc ont fait apparaître des contraintes spécifiques :

- les coûts de production élevés causés par les prix de l'énergie, de l'eau, du travail, des biens intermédiaires, les frais portuaires et les charges administratives ;
- la surévaluation de la monnaie ;
- l'absence d'un statut de liberté du commerce ;
- la difficulté d'assurer des coûts du travail compétitif ;
- l'inconsistance des politiques de soutien au secteur privé et aux exportations ;
- l'instabilité de l'accès au crédit.

Dans le cas des pays de la CEMAC, la protection du marché intérieur régional et la complémentarité des économies n'ont pas été valorisées. Par contre en raison des avantages monétaires liés à la dévaluation de leurs monnaies, le Nigeria et le Zaïre ont pu dans les pays limitrophes accentuer la pénétration de leurs productions et la réexportation de produits importés d'Asie. Ces flux ont un impact négatif sur les activités textiles, les raffineries de sucre et d'huile et aussi sur les produits manufacturés de grande consommation.

---

Paris 1992

<sup>5</sup> Regional Cooperation for Adjustment, A Program of Trade and Indirect Tax Policy, Custom Union of Central Africa. States (UDEAC), June 1992, Industry and Energy Division, World Bank

<sup>6</sup> Building a competitive edge in Sub-Saharan African countries. Industry and Energy department working paper.

Industry series paper N° 57, Avril 1992, 164 p

## V. LA DÉVALUATION ET SES PREMIERS EFFETS

La baisse de l'investissement et de l'épargne s'accroît<sup>7</sup> à partir de 1985 alors que le taux de change effectif réel<sup>8</sup> s'élève d'une façon plus nette à partir de cette période. Les prix locaux des biens non échangeables montent plus vite que les prix des biens échangeables, commercialisés sur le marché mondial. La baisse de la compétitivité de la production locale dans des économies ouvertes en raison de la valeur de la monnaie et de sa convertibilité absolue ouvre la porte aux importations qui sont plus avantageuses que les productions locales, du moins pour celles qui sont substituables. La dévaluation intervenue au début de l'année 1994 sanctionne l'échec des politiques dites d'ajustement réel qui ont été présentées et dont les effets peuvent être combinés avec les changements monétaires.

Dans le cas des pays de la zone franc, la parité forte du franc CFA avec les grandes devises internationales et la convertibilité de cette monnaie assurée par le compte d'opérations et l'achat de devises sur le marché de Paris ont joué un rôle particulier. En effet malgré les fortes propensions au protectionnisme de nombre des politiques industrielles, les programmes d'investissement public et les codes d'investissement ont favorisé les acquisitions de biens d'équipement avec une baisse de la part du travail dans les processus manufacturiers. Mais ces règlements et ces interventions n'auraient eu que la valeur du papier, si le franc CFA n'avait pas offert un formidable levier pour cette politique d'import substitution intensive en capital et tournée vers le marché local. L'ensemble des activités subventionnées par la parité et protégées par des cordons douaniers théoriques, se sont détachées des contraintes de productivité et de compétitivité. La monnaie jouait aussi un rôle néfaste en ouvrant par le pouvoir d'achat international surévalué des économies de la zone franc, la possibilité d'achats de biens de consommation à l'extérieur. Ceux-ci très souvent concurrençaient les productions

<sup>7</sup> idem

<sup>8</sup> Le taux de change réel permet d'apprécier le niveau des coûts internationaux par rapport au niveau des coûts locaux et d'évaluer ainsi, le niveau de compétitivité d'une économie. Cet indice se détermine en procédant au ratio des prix internationaux exprimés en monnaie locale, des biens internationalement échangeables par rapport aux prix locaux des biens non échangeables. Ce ratio mesure en quelque sorte le rapport des prix des biens disponibles sur le marché mondial compte tenu du taux de change, sur le prix de biens locaux tels que l'énergie, les transports internes, les salaires.

locales des industries légères avec des effets négatifs sur les débouchés, les résultats et les investissements des entreprises locales. La garantie de l'accès aux devises ne poussait pas les entreprises exposées à chercher à l'extérieur des marchés pour contrebalancer leurs résultats déclinants; de toute façon leurs coûts internationaux les excluaient de la compétition mondiale. Bien sûr des conceptions nationales et concurrentes du développement industriel entre pays de la même union ne favorisaient pas les économies d'échelles.

Près de neuf mois se sont écoulés depuis la dévaluation et il est donc possible d'apprécier les premiers effets de ce changement qui intervient cependant dans un contexte économique déprimé en raison des cours du pétrole affaiblis et de la montée depuis plusieurs années des déficits publics, source d'amérís intérieurs et extérieurs. La tableau suivant synthétise les informations financières, salariales et macro-économiques principales disponibles sur les effets de la dévaluation au 30 juin 1994.

**Tableau 6**

	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	Tchad
SALAIRES	0%	0%	0%		0%	0%
Hausse PUBLIC				8%		
Hausse PRIVE				10%		
INFLATION *	29 %	18 %	16 %	36 %	27%	49 %
avril 1994						
Activité industrielle						
marché local	- 3 %	+ 27%	-14,5%	+ 4,9%	+ 0,3%	+ 35,6%
marché extérieur	+ 16%					
Production agricole						
CACAO	30%	Baisse	Baisse			
CAFÉ	55%	13%	Baisse	Baisse		
COTON	-3%	- 17%				- 19%
CAOUTCHOUC	25%					
GRUMES	81%		13% **	27,7%	41%	

\* Taux d'inflation cumulé avec base 100 en décembre 1993

\*\* Eucalyptus uniquement

Source : Comité monétaire de la zone franc

On observe que les taux d'inflation ont été différents selon les pays en fonction de la structure de leur offre agricole, de leur dépendance aux importations et des réseaux locaux de transports. Les activités industrielles progressent selon une base agricole qui interagit avec la transformation comme les textiles et le sucre au Tchad ou avec les potentialités à l'exportation comme au Cameroun. La baisse du pouvoir d'achat quasi générale dans les pays de la CEMAC ne constitue pas un élément de débouché pour la production manufacturière locale<sup>9</sup>. Selon un rapport de la Banque Mondiale, le PIB par habitant a ainsi diminué au Cameroun de 6,3% par an entre 1985 et 1993.

Les importations des pays de la CEMAC semblent avoir marqué le pas depuis la dévaluation du franc CFA ramenant le cours d'échange avec le principal partenaire à 100 FCFA pour 1 FF contre 50 FCFA pour 1 FF précédemment. Le tableau suivant (en millions de FF) montre ainsi la baisse significative des achats par les pays de l'ensemble CEMAC auprès de leur principal partenaire, la France.

**Tableau 7**

<b>IMPORTATIONS</b>	<b>FAB</b>	<b>5 mois 1993</b>	<b>5 mois 1994</b>	<b>Variation en %</b>
<b>PROVENANCE FRANCE</b>				
UMOA		3321	2579	- 22,3%
CEMAC		2324	1858	- 20,1%
CAMEROUN		773	588	- 24%
CENTRAFRIQUE		112	95	- 15%
CONGO		461	378	- 18%
GABON		797	681	- 14,5%
GUINÉE ÉQUATORIALE		29	18	- 39%
TCHAD		153	98	- 13,5%

Source : Secrétariat de la réunion des Ministres de l'Économie et des Finances des pays membres de la zone franc.

<sup>9</sup> - Cameroun, diversité, croissance et pauvreté ", Banque Mondiale Yaoundé 1994

Les importations baissent significativement dans les premiers mois qui suivent la dévaluation. Cela traduit l'impact sur le pouvoir d'achat de la sous région de cette modification de la parité. La structure des importations de la zone franc et son glissement sur cette période peuvent également éclairer sur la nature des effets de la dévaluation.

**Tableau 8**

Importations sectorielles en millions de FF	1992	1993	VARIATION	Variation sur cinq mois 93/94
Agro-alimentaire	2758	2735	- 0,8%	- 20,6%
Biens intermédiaires	2862	2489	- 13%	- 21%
Biens d'équipement	5076	4544	- 8,5%	- 18,6%
Pièces détachées et véhicules utilitaires	1110	845	- 24%	0,2%
Biens de consommation	4161	3747	- 10%	- 38,6%

Source : idem

A l'intérieur de ces modifications profondes de la structure et des volumes habituels des échanges entre la France et les pays de la zone franc, il existe un effet de polarisation. Ce sont les deux pays avec une capacité de réponse et une base économique diversifiée qui voient s'améliorer (en raison aussi de la baisse de leurs importations) leur solde commercial avec la France. Il s'agit de la Côte d'Ivoire qui améliore son solde avec la France sur les cinq premiers mois de 1994 de 379 millions FF et le Cameroun de 183 millions FF. Le Cameroun enregistre également une remontée de ses recettes fiscales tandis que le Congo ne parvient pas à retrouver le niveau fiscal et douanier d'avant la dévaluation.

Dans l'immédiat le secteur privé est affecté suite à la dévaluation par :

- des pertes de change comptables et financières sur les actifs en CFA et sur les éléments du passif en FF de filiales des groupes français ; cette situation est rencontrée également par des unités locales qui ont des flux financiers et commerciaux extérieurs notables ;
- par le renchérissement des intrants importés, l'amenuisement des marchés et des marges pour de nombreux produits et la hausse des coûts en monnaie locale des

personnels expatriés ;

- par le renchérissement des intrants locaux quand on sait que l'indice des prix des produits de type africain progresse plus vite que l'indice européen ;
- par le renchérissement des intrants locaux transformés qui incorporent des produits importés ;
- par les hausses des prix de l'énergie et de l'eau ;
- par la diminution de leurs marges ;
- par des difficultés de trésorerie qui proviennent des transferts bloqués, des taux d'intérêt renchérissés depuis plusieurs mois et des banques de plus en plus déficientes.

Dans la zone CEMAC, l'impact positif de la dévaluation est biaisé par l'insuffisance du développement agricole et la faible diversification de l'offre manufacturière à l'exception du Cameroun qui se heurte à la baisse continue du pouvoir d'achat de la population. En termes de redressement extérieur, la chute des importations se fait sentir dans l'amélioration des avoirs extérieurs nets des pays de la CEMAC comme le montre le tableau ci-après. Tous les pays ont redressé la situation des avoirs extérieurs nets (en incluant la modification de la parité dans le calcul des avoirs extérieurs nets), mais les progrès du Gabon, de la Centrafrique et du Tchad sont les plus sensibles. L'appui des bailleurs de fonds dans les programmes d'ajustement structurel qui se sont conclus suite à la dévaluation se combine avec la baisse des achats à l'extérieur pour le redressement des avoirs extérieurs nets qui expriment la différence entre les engagements et les créances sur le reste du monde de la Banque Centrale (BEAC). Les pays comme le Cameroun et le Congo dont les mesures d'ajustement n'ont pas encore le plein assentiment du F.M.I. ne voient qu'un faible redressement de leur position.

Tableau 9

**Avoirs extérieurs**

nets en milliards CFA	Juin 1992	Juin 1993	Déc. 1993	Mars 1994	Juin 1994
CAMEROUN	- 153	-211	-212	-409	-352
CENTRAFRIQUE	18	22	25	61	83
CONGO	-14	3,6	-6,7	-10,6	-10,3
GABON	30	-7	-13,9	-3	44,7
GUINÉE EQUAT.	-8	-8	-7,9	-17,4	-15
TCHAD	11	9,4	4,3	18,8	40,7

Source : BEAC

La lecture monétaire de la dévaluation dégage pour les pays les moins industrialisés de

l'ensemble BEAC une impression positive mais elle provient de leur plus grande sensibilité à la progression des revenus agricoles et à l'appui extérieur. Il faut en tirer la conclusion que la consolidation des résultats macro-économiques passe toujours par la réduction des déficits publics et le suivi des programmes d'ajustement structurel. On enregistre aussi une meilleure compétitivité locale des produits de l'agro-alimentaire, de l'alimentation, du textile, de la menuiserie. Il faut noter aussi une stagnation de la consommation d'eau, d'électricité et de carburant ainsi que les achats de biens d'équipement et de consommation importés. Les pays pétroliers, en principe les locomotives de la zone, ne devraient pas voir d'augmentation de leur PIB mais enregistreront une poursuite du déclin de la richesse nationale. La maîtrise de l'inflation et la relance de la consommation restent les limites du processus d'une dévaluation induisant une expansion de l'offre manufacturière dans la sous-région.

## **VI. LES REFORMES STRUCTURELLES EN FAVEUR DU SECTEUR MANUFACTURIER**

Le défaut d'objectif de compétitivité à l'échelle de la sous-région a montré l'insuffisance des politiques d'ajustement réel. Les exonérations de droits de douane et de taxes destinées en particulier à aider les industries nationales, la fraude qu'un niveau trop élevé de protection suscitait ainsi que la baisse des rendements fiscaux ont entraîné une régression des recettes des budgets des États. Cette situation n'a pas été sans conséquences sur leur comportement économique. Les dépenses courantes à la baisse, les versements des salaires parfois irréguliers et le déclin des dépenses d'investissement sur ressources intérieures ont eu un net effet sur l'activité économique locale. La montée des arriérés vis à vis des créanciers privés intérieurs déjà évoquée, a été le point culminant de cette dégradation des finances publiques et constitue un fardeau pour beaucoup d'entreprises .

La dévaluation doit être complétée par une union économique et monétaire avec des processus de surveillance multilatérale pour faciliter la libéralisation des échanges, le redressement des finances publiques et une plus grande intégration économique de la région. Cette transformation de fond du régime économique et une plus grande opportunité des échanges régionaux et de l'investissement ont comme instrument majeur l'harmonisation des politiques fiscales et douanières nationales.

Suite aux accords du GATT, il convient également de rationaliser les instruments de protection pour que ceux-ci permettent aux économies de bénéficier de flux d'importation à des coûts d'entrée abaissés et de flux d'exportation sans barrières douanières vers les pays industrialisés.

Ce souci d'éliminer les distorsions de taxation ne doit pas exclure cependant la protection de quelques filières exposées dont le rôle économique et la survie nécessitent l'adaptation. Des surtaxes temporaires et des restrictions quantitatives, le temps de la durée de plans de restructuration, sont alors des instruments qui resteraient à la disposition des entreprises concernées avec l'accord des gouvernements. Cette possibilité démontre que la réforme fiscale et douanière est un levier puissant de la recherche de la compétitivité mais qu'elle ne peut être totalement dépourvue d'effets pervers. Le risque de voir la TVA comme instrument de correction rentrer dans les distorsions déjà enregistrées et de ne pas concourir à la simplification n'est pas exclu. Il est possible en effet que ce système de protection et de prélèvement plus efficace

suscite une fuite de réseaux industriels et commerçants dans une fraude à grande échelle.

La dévaluation n'est donc une voie de sortie de crise que si les grands équilibres sont retrouvés à travers des politiques réelles d'accroissement des revenus des ménages et de l'État. Cela suppose que les potentialités des pays doivent être pleinement valorisées par les entreprises et les producteurs sur un marché réellement concurrentiel et avec l'effort accru de recherche d'exportations diversifiées et à valeur ajoutée. Cela ne signifie pas forcément que le marché mondial doit être l'ambition immédiate des pays africains de la zone franc. Dans la sous-région, il existe tant des complémentarités et des débouchés que des similarités. Si les pays concernés accroissent leurs capacités productives dans des marchés enfin ouverts à leurs voisins, membres de la même union monétaire, ils bénéficieront de la dévaluation qui renchérit les coûts des produits concurrents importés du reste du monde.

L'effet monétaire sur l'économie réelle est prévisible. Les calculs effectués sur l'évolution des exportations et des importations d'une économie de la zone franc dans une situation sans dévaluation et avec dévaluation, font apparaître la réduction très rapide dans le revenu national de la part des importations et la progression en fin de période de la part des exportations. Le gonflement en monnaie nationale de la part des exportations dans le produit intérieur brut est automatique à niveau de production constant ou déclinant faiblement. La diminution de la part des importations dans le PIB en monnaie locale tient à leur contraction en volume sous l'effet de leur renchérissement. L'effet d'une élasticité prix se manifeste ainsi. La part des produits locaux est appelée à combler le déficit d'achats extérieurs tandis que l'accroissement de ses prix locaux (et non internationaux) gonfle l'évaluation de sa proportion dans la richesse nationale.

La dévaluation se traduit aussi par une baisse de la part de la consommation dans le revenu intérieur brut, en raison de la décroissance des importations de biens consommables et de services. La part de l'épargne en est d'autant gonflée avec un effet très net sur l'investissement qui devra reposer davantage, bien que partiellement, sur des biens d'équipement locaux. La dévaluation est aussi assimilable à une hausse automatique de la production en renchérisant les produits importés encore que des effets de dumping et de subventions déguisées puissent se produire. La contraction en zone franc de la consommation et des importations constitue une menace pour l'extension du marché et de l'équipement des entreprises ; on peut dans ce cas assister à une baisse simultanée de l'offre et de la demande avec une poursuite de la hausse des

prix qui profite essentiellement aux commerçants. La mauvaise allocation des ressources qui en résulte, non seulement pénalise l'expansion de l'économie réelle mais handicape les recettes de l'État qui reste un des plus gros clients des entreprises, soit directement, soit par la masse salariale qu'il distribue. Dans ce contexte l'amélioration de la productivité et de l'équilibre d'exploitation des entreprises manufacturières est déterminant, car elle conditionne la possibilité de substituer une offre locale à un prix compétitif. Cette mutation est particulièrement délicate dans la plupart des pays africains et en spécialement dans les PAZF.

La baisse en prix relatif des prix du travail redonne un gain de compétitivité aux industries. La stratégie d'industrialisation doit donc privilégier un approfondissement du marché local et régional pour transformer les effets de marché de la dévaluation en économies d'échelle. L'environnement du secteur manufacturier, des transports à l'énergie en passant par les intrants primaires de l'industrie (coton, peaux, oléagineux etc.), doit participer à la stabilisation des prix; il n'y parviendra qu'en gagnant lui aussi de la productivité par les économies d'échelle. Les restructurations des filières d'accompagnement de l'industrie manufacturière sont indissociables d'une politique de dynamisme manufacturier.

Le rôle des industries tournées vers l'exportation, dans la transmission de méthodes de fabrication et d'approche des marchés, est sans doute indispensable pour soutenir la réhabilitation des processus productifs. Cette activité exportatrice n'est pas au coeur d'une gestion stratégique du développement industriel par rapport au recentrement sur le marché régional, mais il existe également une fenêtre étroite avec la dévaluation et la réforme des codes du travail pour induire des investissements, des extensions, et des reconversions tournées vers l'exportation, comme c'est le cas au Maroc et en Tunisie.

Pour une réussite de la relance du secteur manufacturier, l'accompagnement de la dévaluation doit être multidimensionnel. Les règles fiscales et douanières, l'accès à la technologie, la réforme des lois sociales et les comportements des administrations et des salariés, comptent parmi les facteurs déterminants de cette réhabilitation de l'industrie. Comme cela se passe dans certains pays nouvellement industrialisés, la gestion stratégique du développement industriel, à travers un véritable dialogue des politiques entre les administrations et les entrepreneurs est un outil pour recenser les contraintes et formaliser les moyens de les lever. Dans ce réaménagement institutionnel, l'intégration régionale est un palier déterminant, facilitant l'émergence d'un plus grand marché des capitaux, des hommes et des biens. Mais il sera nécessaire d'éviter la répétition des duplications d'activités dans la sous-région et le blocage des filières par des prix des

intrants locaux qui implicitement seraient liés aux prix mondiaux. Les tarifs préférentiels de l'énergie pour les entreprises manufacturières tels qu'accordés dans beaucoup de pays industrialisés et les droits de sortie sur les produits primaires sont quelques uns des éléments d'une politique de valorisation locale et régionale par la manufacture. Ce type d'orientation ne doit intervenir que comme partie d'une logique économique et non pas comme subvention déguisée. Une véritable dévaluation n'est pas au plan interne un alignement sur prix internationaux pour les intrants, mais au contraire un effort d'ajustement aux prix mondiaux des extrants.

## VII. LES MESURES D'ADAPTATION

Le désengagement de l'État d'unités du secteur public dont certaines ont été liquidées et d'autres privatisées partiellement va se poursuivre. L'incertitude du statut juridique, les ambiguïtés d'interprétation, la subsistance de tutelles rendent encore cette démarche de privatisation lourde, peu transparente et sans repères fixes pour les investisseurs éventuels.

La législation sur les actifs financiers, la suppression des taxations de la recapitalisation, la sécurité des instruments financiers à long terme sont des conditions de cette ouverture à des capitaux nouveaux ou à la conversion de dettes.

La prise en compte des contraintes financières est un des moyens d'assurer la continuité et la convergence des réformes annoncées des actions des Pouvoirs Publics visant à rationaliser et à améliorer les dispositifs institutionnels, réglementaires et administratifs dans le cadre d'une politique d'incitation au développement de l'entreprise.

Dans un programme cadre d'appui au secteur privé, le volet de l'amélioration des compétences techniques des ressources humaines s'applique également au secteur informel de la production. Il paraît nécessaire de perfectionner la main d'oeuvre existante en favorisant la modernisation de la technologie. Par la formation des hommes on peut en effet introduire des aménagements technologique, qu'il s'agisse de moderniser les procédés, les matériaux, les outils et les machines. Il en résulte souvent une diminution des coûts et une intensification de la production. Dans une deuxième phase cela devrait favoriser le démarrage de nouvelles activités ou des fabrications pour de nouveaux marchés. Cet apport ne peut être pleinement viable, que si le chef d'entreprise et les travailleurs inscrivent l'amélioration technologique dans un processus de modernisation et de recherche de qualité.